2018-UNAT-829, Verma

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'UNRWA DT ne s'est pas trompé en droit ou en fait en rejetant la demande. Unat a jugé que les éléments de preuve avaient montré que l'appelant ne répondait pas à toutes les exigences pour le message auquel il avait postulé, comme indiqué dans l'annonce de vacance, et qu'il a été à juste titre placé par Unrwa dans la liste Tranche 2. Unat a jugé que l'UNRWA DT avait conclu à juste titre que, comme l'appelant n'était pas adapté au poste, l'échec de l'administration à considérer sa demande en priorité en tant que candidat interne n'avait pas vicié le résultat du processus de sélection. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas accueilli le fardeau de la preuve, démontrant une erreur dans le jugement contesté, tel que pour justifier son renversement. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UNRWA DT: Le demandeur a contesté la décision de ne pas le présélectionner pour un poste au niveau P-4. L'UNRWA DT a rejeté la demande au motif que le demandeur n'avait pas prouvé que la décision de ne pas le présélectionner était illégale, exerçait arbitrairement ou capricieusement, ou était motivée par des préjugés ou d'autres facteurs étrangers.

Principe(s) Juridique(s)

Le Secrétaire général a un large pouvoir discrétionnaire en matière de sélection du personnel. En examinant ces décisions, il est du rôle des tribunaux pour évaluer si les réglementations et règles applicables ont été appliquées et si elles ont été appliquées de manière équitable, transparente et non discriminatoire. Le rôle des tribunaux ne consiste pas à remplacer leur décision à celle de l'administration.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Verma

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2017-1118

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 oct 2019

President Judge

Juge Raikos

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Charge de la preuve

Non-disciplinaire

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

Examen complet et équitable

Standard de contrôle (judiciaire)

Contrôle judiciaire (général)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 1.2
- Article 4.1

Chartre des Nations Unies

• Article 101.1

UNRWA Directives du personnel

• DP I/104.2

Jugements Connexes

2017-UNAT-802

2017-UNAT-771

2016-UNAT-669

2015-UNAT-603

2012-UNAT-265

2011-UNAT-122

2015-UNAT-547

2015-UNAT-533

2015-UNAT-594

2015-UNAT-579

2014-UNAT-487

2012-UNAT-236

2011-UNAT-110

2010-UNAT-035

2017-UNAT-762

2015-UNAT-508

2015-UNAT-537

2010-UNAT-095

2014-UNAT-420